

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JANVIER 2019**

Délibération : **N° 2019-01-3**
 OBJET : **EMPRUNT RELAIS - BUDGET ZONE D'AMENAGEMENT
CONCERTEE VIRELOUP**
 Nomenclature : **7.3.1**

En exercice : 29 membres

Présents : 24

Pouvoirs : 5

Absent : 0

Votants : 29

Délibération comportant :

Annexe : 2019 01 03 –
ANNEXE Analyse
propositions prêt relais ZAC

Le vingt-huit janvier deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-huit janvier deux mille dix-neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Jean-Pierre TUAL, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC.

Les membres ayant donné un pouvoir :

Gil RANNOU donne pouvoir à Jean-Claude SALAU, Elisa DRION donne pouvoir à Alain ROYER, Yvon LERAT donne pouvoir à Catherine CADOU, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Catherine HENRY, Alain BLANCHARD donne pouvoir à Emmanuel RENOUX.

Rapporteur : Madame Catherine CADOU

Le budget « Zac de Vireloup » approuvé au conseil municipal du 28 janvier 2019, nécessite la contractualisation d'un emprunt pour financer le rachat des terrains des tranches 2, 3, 4 de la ZAC de Vireloup

Le montant de rachat est de 3 149 152.20 TTC.

Considérant la consultation lancée auprès de plusieurs organismes bancaires, il est proposé au conseil municipal de solliciter un prêt relais d'un montant de 2 622 774€ auprès de La Banque Postale

Considérant la présentation des propositions bancaires lors de la commission ressources en date du 15 janvier 2019.

Après avoir pris connaissance des différentes offres, il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'ACCEPTER DE CONTRACTER un emprunt relais de 2 622 774€ auprès de La Banque Postale dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant du contrat de prêt : 2 622 774€

Durée de contrat de prêt : 18 mois

Objet du contrat de prêt : Préfinancement dans l'attente de rachat de terrains par un aménageur.

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20190128-2019-01-3-DE
Date de télétransmission : 29/01/2019
Date de réception préfecture : 29/01/2019

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 11 mars 2019.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0.27%

Base de calcul des intérêts : moins de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances des intérêts : Périodicité trimestrielle

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, sans pénalité.

Commission

Commission d'engagement : 0.10% du montant du contrat de prêt, soit 2 622.77 €

- DE PRENDRE l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité, en dépenses obligatoires au budget annexe Zone d'aménagement concertée Vireloup, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;

- DE CONFERER en tant que de besoin, toutes les délégations utiles à M. le Maire pour la réalisation de cet emprunt relais, la signature du contrat de prêt à passer avec l'Etablissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont inscrites.

Délibération adoptée par 23 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 6.

Abstentions : Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 28 janvier 2019.
Le Maire, Alain ROYER.

